

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 13 avril 2021 - 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune – Garopôle

PROCES VERBAL 1/3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2021
Date d'affichage	7 avril 2021

Membres en exercice	74
Membres présents	71 (18h30) 72 (18h55)
Pouvoirs	1
Votants	72 73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND
LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION
DEFORCEVILLE – LENNE – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – BOUTROY – PARSIS
SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – MARTEL DUCHEMIN – MENNESSON (ayant reçu
pouvoir de Mr LEBLOND) – DELOHEN (arrivé à 18h55/point 2) – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE BIHET
– DEBRAY – MENOURET TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET
– PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN –
VASSEUR – ARCIVAL – DUPONT-BOSIO – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – MANSARD –
BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Patricia CHAGNON
M. Claude LEBLOND donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON
M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD
M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel BLONDIN est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur JACOB demande qu'il soit procédé au vote au scrutin secret.

Monsieur le Président fait droit à sa demande et rappelle qu'un tiers des membres effectivement présents, doit être favorable, pour qu'il soit procédé au vote au scrutin secret. Il ajoute que pour chaque point à l'ordre du jour, le Conseil communautaire sera sollicité sur le vote au scrutin secret.

Il est procédé à l'essai du boîtier électronique.

FINANCES

1) 2021-012 Délibérations rapportées – Affectations de résultat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 3 contre et 9 abstentions)

De rapporter les délibérations suivantes :

- ✓ 2019.071 du Conseil communautaire du 27 juin 2019
- ✓ 2019.072 du Conseil communautaire du 27 juin 2019
- ✓ 2020.081 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020
- ✓ 2020.082 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020

2) Adoption des comptes de gestion 2020

Monsieur HAUSSOULIER présente l'ensemble des comptes de gestion.

2021-013 Adoption du compte de gestion du Budget Principal de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du budget général qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

22400 - CA BAIE DE SOMME

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 608 491,00	44 333 864,00	70 942 355,00
Titres de recette émis (b)	18 494 846,42	45 379 107,28	63 873 953,70
Réductions de titres (c)	2 199 309,18	1 715 887,91	3 915 197,09
Recettes nettes (d = b - c)	16 295 537,24	43 663 219,37	59 958 756,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 608 491,00	44 333 864,00	70 942 355,00
Mandats émis (f)	16 148 654,20	42 341 477,54	58 490 131,74
Annulations de mandats (g)	98 021,53	1 277 693,20	1 375 714,73
Depenses nettes (h = f - g)	16 050 632,67	41 663 784,34	57 714 417,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	244 904,57	1 999 435,03	2 244 339,60
(h - d) Déficit			

22400 - CA BAIE DE SOMME

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-4 034 322,37		244 904,57		-3 789 417,80
Fonctionnement	3 272 395,28	3 055 044,37	1 399 435,03		2 216 785,94
TOTAL I	-761 927,09	3 055 044,37	2 244 339,60		-1 572 631,86
II - Budgets des services à					

2021-014 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Camping le village' de Longpré les Corps Saints de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Camping le village' de Longpré les Corps Saints qui se décompose comme suit :

Camping de Longpré-les-Corps-Saints

Résultats budgétaires de l'exercice

22404 - CAMPINGS CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 239,00	36 043,00	48 282,00
Titres de recette émis (b)	3 375,44	1 740,50	5 115,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 375,44	1 740,50	5 115,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 239,00	36 043,00	48 282,00
Mandats émis (f)	810,00	14 257,47	15 067,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	810,00	14 257,47	15 067,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 565,44		2 565,44
(h - d) Déficit		12 516,97	12 516,97

22404 - CAMPINGS CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMPINGS CABS					
Investissement		8 698,11	2 565,44		11 263,55
Fonctionnement		-18 136,19	-12 516,97		-30 653,16
Sous-Total		-9 448,08	-9 951,53		-19 399,61
TOTAL III		-9 448,08	-9 951,53		-19 399,61
TOTAL I + II + III		-9 448,08	-9 951,53		-19 399,61

2021-015 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Camping les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Camping les portes de la Baie de Somme' qui se décompose comme suit :

Camping de Mareuil-Caubert

Résultats budgétaires de l'exercice

22413 - CAMPING PORTES BAIE SOMME CABS		Exercice 2020	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	640,00	61 407,00	62 047,00
Titres de recette émis (b)		15 965,74	15 965,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		15 965,74	15 965,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	640,00	61 407,00	62 047,00
Mandats émis (f)		37 056,95	37 056,95
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		37 056,95	37 056,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		21 091,21	21 091,21
(h - d) Déficit			

22413 - CAMPING PORTES BAIE SOMME CABS		Exercice 2020			
	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMPING PORTES BAIE SOMME' CABS					
Investissement		-340,00			-340,00
Fonctionnement		-18 805,09	-21 091,21		-39 896,30
Sous-Total		-19 145,09	-21 091,21		-40 236,30
TOTAL III		-19 145,09	-21 091,21		-40 236,30
TOTAL I + II + III		-19 145,09	-21 091,21		-40 236,30

2021-016 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Développement économique' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Développement économique' qui se décompose comme suit

Développement économique

Résultats budgétaires de l'exercice

22402 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 647 646,00	2 096 182,00	3 743 828,00
Titres de recette émis (b)	416 753,38	420 560,08	837 313,46
Réductions de titres (c)	43 669,94	4 342,39	48 012,33
recettes nettes (d = b - c)	373 083,44	416 217,69	789 301,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 647 646,00	2 096 182,00	3 743 828,00
Mandats émis (f)	172 999,93	710 893,21	883 893,14
Annulations de mandats (g)		57 642,23	57 642,23
Depenses nettes (h = f - g)	172 999,93	653 250,98	826 250,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	200 083,51		
(h - d) Déficit		237 033,29	36 949,78

22402 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS					
Investissement	168 703,69		200 083,51		368 787,20
Fonctionnement	-629 964,71		-237 033,29		-866 998,00
Sous-Total	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80
TOTAL III	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80
TOTAL I + II + III	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80

2021-017 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'SPANC' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'SPANC' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

22403 - SPANC CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	61 730,99	224 289,00	286 019,99
Titres de recette émis (b)	21 960,68	278 540,00	300 500,68
Réductions de titres (c)		114 630,00	114 630,00
Recettes nettes (d = b - c)	21 960,68	163 850,00	185 810,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	61 730,99	224 289,00	286 019,99
Mandats émis (f)		113 680,02	113 680,02
Annulations de mandats (g)		32,00	32,00
Depenses nettes (h = f - g)		113 648,02	113 648,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 960,68	50 201,98	72 162,66
(h - d) Déficit			

22403 - SPANC CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CABS					
Investissement	-14 058,89	14 058,89	21 960,68		7 501,79
Fonctionnement	95 903,17	14 058,89	50 201,98		132 046,26
Sous-Total	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 548,05
TOTAL III	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 548,05
TOTAL I + II + III	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 548,05

2021-018 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement Arrest' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Lotissement Arrest' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22405 - LOT ARREST CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 345 370,49	1 447 830,00	2 793 200,49
Titres de recette émis (b)	660 370,49	662 007,99	1 322 378,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	660 370,49	662 007,99	1 322 378,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 345 370,49	1 447 830,00	2 793 200,49
Mandats émis (f)	629 271,52	672 126,62	1 301 398,14
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	629 271,52	672 126,62	1 301 398,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	31 098,97	10 118,63	20 980,34
(h - d) Déficit			

Exercice 2020

22405 - LOT ARREST CABS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ARREST CABS					
Investissement	-660 370,49		31 098,97		-629 271,52
Fonctionnement	-430,00		-10 118,63		-10 548,63
Sous-Total	-660 800,49		20 980,34		-639 820,15
TOTAL II	-660 800,49		20 980,34		-639 820,15

2021-019 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt Baie de Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt Baie de Somme' qui se décompose comme suit :

Lotissement de Vaudricourt

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22406 - LOT VAUDRICOURT CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	723 473,20	1 124 713,20	1 848 186,40
Titres de recette émis (b)	223 243,20	223 307,20	446 550,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	223 243,20	223 307,20	446 550,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	723 473,20	1 124 713,20	1 848 186,40
Mandats émis (f)	223 243,20	223 477,60	446 720,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	223 243,20	223 477,60	446 720,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		170,40	170,40
(h - d) Déficit			

Exercice 2020

22406 - LOT VAUDRICOURT CABS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT VAUDRICOURT CABS					
Investissement	-223 243,20		-170,40		-223 243,20
Fonctionnement	-230,00		-170,40		-223 643,60
Sous-Total	-223 473,20		-170,40		-223 643,60
TOTAL II	-223 473,20		-170,40		-223 643,60

2021-020 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Lotissement de Saint Valery sur Somme" qui se décompose comme suit :

Lotissement de Saint Valery sur Somme

Résultats budgétaires de l'exercice

22410 - LOT ST VALERY SUR SOMME CABS		Exercice 2020		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	798 780,35	761 353,43	1 560 133,78	
Titres de recette émis (b)	601 666,35	555 680,56	1 157 346,91	
Réductions de titres (c)	298 780,35	427 874,80	726 655,15	
Recettes nettes (d = b - c)	302 886,00	127 805,76	430 691,76	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	798 780,35	761 353,43	1 560 133,78	
Mandats émis (f)	610 924,64	349 116,82	960 041,46	
Annulations de mandats (g)	519 399,72		519 399,72	
Depenses nettes (h = f - g)	91 524,92	349 116,82	440 641,74	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	211 361,08		211 361,08	
(h - d) Déficit		221 311,06	-9 949,98	

22410 - LOT ST VALERY SUR SOMME CABS		Exercice 2020			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ST VALERY SUR SOMME					
CABS					
Investissement	-298 780,35		211 361,08		-87 419,27
Fonctionnement	530 133,78		-221 311,06		308 822,72
Sous-Total	231 353,43		-9 949,98		221 403,45
TOTAL II	231 353,43		-9 949,98		221 403,45

2021-021 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe "ZAC Baie de Somme" qui se décompose comme suit

Résultats budgétaires de l'exercice

22409 - ZAC BAIE DE SOMME CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 807 516,69	2 375 695,91	5 183 212,60
Titres de recette émis (b)	1 780 033,59	1 812 550,06	3 592 643,65
Réductions de titres (c)	7 349,44		7 349,44
Recettes nettes (d = b - c)	1 772 744,15	1 812 550,06	3 585 294,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 807 516,69	2 375 695,91	5 183 212,60
Mandats émis (f)	1 816 111,83	1 810 479,57	3 626 591,40
Annulations de mandats (g)		212,28	212,28
Depenses nettes (h = f - g)	1 816 111,83	1 810 267,29	3 626 379,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 282,77	
(h - d) Déficit	43 367,68		41 084,91

22409 - ZAC BAIE DE SOMME CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC BAIE DE SOMME CABS					
Investissement	-890 516,69		-43 367,68		-933 884,37
Fonctionnement	7 349,44		2 282,77		9 632,21
Sous-Total	-883 167,25		-41 084,91		-924 252,16
TOTAL II	-883 167,25		-41 084,91		-924 252,16

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

2021-022 Adoption du compte de gestion du Budget 'Régie Office de tourisme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Régie Office de tourisme' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

32400 - REGIE OFFICE TOURISME CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	112 798,00	1 019 574,00	1 132 372,00
Titres de recette émis (b)	24 681,98	809 865,58	834 547,56
Réductions de titres (c)		2 049,50	2 049,50
Recettes nettes (d = b - c)	24 681,98	807 816,08	832 498,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	112 798,00	1 019 574,00	1 132 372,00
Mandats émis (f)	82 244,33	776 120,11	858 364,44
Annulations de mandats (g)		23 036,14	23 036,14
Depenses nettes (h = f - g)	82 244,33	753 083,97	835 328,30
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		54 732,11	
(h - d) Déficit	57 362,35		2 630,24

32400 - REGIE OFFICE TOURISME CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE OFFICE TOURISME CABS					
Investissement	8 650,73		-57 362,35		-48 711,62
Fonctionnement	4 333,25	418,27	54 732,11		58 647,09
Sous-Total	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47
TOTAL III	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47
TOTAL I + II + III	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47

2021-023 Adoption du compte de gestion du Budget 'Régie Transport' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Régie Transport' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

42400 - REGIE TRANSPORT CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	862 178,00	2 580 534,00	3 442 712,00
Titres de recette émis (b)	281 698,98	2 518 481,16	2 800 180,14
Réductions de titres (c)		225 086,45	225 086,45
Recettes nettes (d = b - c)	281 698,98	2 293 394,71	2 575 093,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	862 178,00	2 580 534,00	3 442 712,00
Mandats émis (f)	652 874,25	2 345 510,77	2 998 385,02
Annulations de mandats (g)		19 169,19	19 169,19
Depenses nettes (h = f - g)	652 874,25	2 326 341,58	2 979 215,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	371 175,27	32 946,87	404 122,14

42400 - REGIE TRANSPORT CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE TRANSPORT CABS					
Investissement	498 473,57	33 704,43	-371 175,27		77 298,30
Fonctionnement	75 939,89	33 704,43	-32 946,87		9 288,53
Sous-Total	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,89
TOTAL III	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,89
TOTAL I + II + III	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,89

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 13 avril 2021 - 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL 2/3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence temporaire de M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice - Président en charge des finances.

Date de la convocation	7 avril 2021
Date d'affichage	7 avril 2021

Membres en exercice	74
Membres présents	72
Pouvoirs	1
Votants	72 <i>Le Président étant sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.</i>

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND
LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION
DEFORCEVILLE – LENNE – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – BOUTROY – PARSIS
SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – MARTEL DUCHEMIN – MENNESSON (ayant reçu
pouvoir de Mr LEBLOND) – DELOHEN (arrivé à 18h55/point 2) – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE BIHET
– DEBRAY – MENOURIE TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET
– PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN –
VASSEUR – ARCIVAL – DUPONT-BOSIO – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – MANSARD –
BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Patricia CHAGNON

M. Claude LEBLOND donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON

M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

3) Adoption des comptes administratifs 2020

Monsieur HAUSSOULIER présente l'ensemble des comptes administratifs.

Après présentation des comptes administratifs, le Président se retire de l'assemblée.

2021-024 Adoption du compte administratif du Budget Principal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget Principal qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Principal

<i>CABS – Budget Principal</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	16 050 632,67	16 295 537,24
Résultat 2019 reporté	4 034 322,37	
Total 2020	20 084 955,04	16 295 537,24
Déficit d'investissement	3 789 417,80	
Restes à réaliser	3 148 414,57	4 796 477,33
Solde RàR		1 648 062,76
Total 2020 : Déficit d'investissement	2 141 355,04	
Total section de fonctionnement	41 663 784,34	43 663 219,37
Résultat 2019 reporté		217 350,91
Total 2020	41 663 784,34	43 880 570,28
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		2 216 785,94

2021-025 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Camping le Village' de Longpré les Corps Saints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Camping le Village' de Longpré les Corps Saints qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Camping « Le Village » de Longpré les Corps Saints

<i>Camping le village Longpré les Corps Saints</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	810,00	3 375,44
Résultat 2019 reporté		8 688,11
Total 2020	810,00	12 063,55
Excédent d'investissement		11 253,55
Total section de fonctionnement	14 257,47	1 740,50
Résultat 2019 reporté	18 136,19	
Total 2020	32 393,66	1 740,50
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	30 653,16	

2021-026 Adoption du compte administratif du Budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Camping « Les portes de la Baie de Somme » de Mareuil-Caubert

<i>Camping Les portes de la Baie de Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	0,00	0,00
Résultat 2019 reporté	340,00	
Total 2020	340,00	0,00
Déficit d'investissement	340,00	
Total section de fonctionnement	37 056,95	15 965,74
Résultat 2019 reporté	18 805,09	
Total 2020	55 862,04	15 965,74
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	39 896,30	

2021-027 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Développement économique'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Développement économique' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Développement économique

<i>Développement économique</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	172 999,93	373 083,44
Résultat 2019 reporté		168 703,69
Total 2020	172 999,93	541 787,13
Excédent d'investissement		368 787,20
Restes à réaliser	40 639,00	0,00
Solde RàR	40 639,00	
Total 2020 : excédent d'investissement		328 148,20
Total section de fonctionnement	653 250,98	416 217,69
Résultat 2019 reporté	629 964,71	
Total 2020	1 283 215,69	416 217,69
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	866 998,00	

2021-028 Adoption du compte administratif du Budget annexe SPANC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'SPANC' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget SPANC

<i>SPANC</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement		21 960,68
Résultat 2019 reporté	14 058,89	
Total 2020	14 058,89	21 960,68
Excédent d'investissement		7 901,79
Total section de fonctionnement	113 648,02	163 850,00
Résultat 2019 reporté		81 844,28
Total 2020	113 648,02	245 694,28
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		132 046,26

2021-029 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement Arrest'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement Arrest' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement Arrest

<i>Lotissement d'Arrest</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	629 271,52	660 370,49
Résultat 2019 reporté	660 370,49	
Total 2020	1 289 642,01	660 370,49
Déficit d'investissement	629 271,52	
Total section de fonctionnement	672 126,62	662 007,99
Résultat 2019 reporté	430,00	
Total 2020	672 556,62	662 007,99
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	10 548,63	

2021-030 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement de Vaudricourt

<i>Lotissement de Vaudricourt</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	223 243,20	223 243,20
Résultat 2019 reporté	223 243,20	
Total 2020	446 486,40	223 243,20
Déficit d'investissement	223 243,20	
Total section de fonctionnement	223 477,60	223 307,20
Résultat 2019 reporté	230,00	
Total 2020	223 707,60	223 307,20
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	400,40	

2021-031 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement de Saint Valery sur Somme *

<i>Lotissement Saint Valery sur Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	91 524,92	302 886,00
Résultat 2019 reporté	298 780,35	
Total 2020	390 305,27	302 886,00
Déficit d'investissement	87 419,27	
Total section de fonctionnement	349 116,82	127 805,76
Résultat 2019 reporté		530 133,78
Total 2020	349 116,82	657 939,54
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		308 822,72

** Correction apportée à l'affectation des résultats 2019*

2021-032 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget ZAC *

<i>Z.A.C. de la Baie de Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	1 816 111,83	1 772 744,15
Résultat 2019 reporté	890 516,69	
Total 2020	2 706 628,52	1 772 744,15
Déficit d'investissement	933 884,37	
Total section de fonctionnement	1 810 267,29	1 812 550,06
Résultat 2019 reporté		7 349,44
Total 2020	1 810 267,29	1 819 899,50
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		9 632,21

** Correction apportée à l'affectation des résultats 2019*

2021-033 Adoption du compte administratif du Budget 'Régie Office de Tourisme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Régie Office de Tourisme' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Régie Office de Tourisme'

<i>Régie Office de Tourisme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	82 244,33	24 881,98
Résultat 2019 reporté		8 650,73
Total 2020	82 244,33	33 532,71
Déficit d'investissement	48 711,62	
Restes à réaliser		19 209,00
Solde RàR		19 209,00
Total 2020 : Déficit d'investissement	29 502,62	
Total section de fonctionnement	753 083,97	807 816,08
Résultat 2019 reporté		3 914,98
Total 2020	753 083,97	811 731,06
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		58 647,09

2021-034 Adoption du compte administratif du Budget 'Régie Transport'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

27 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président Pascal DEMARTHE, étant sorti de la salle) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Régie Transport' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Régie Transport

<i>Régie transport</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	652 874,25	281 698,98
Résultat 2019 reporté		448 473,57
Total 2020	652 874,25	730 172,55
Excédent d'investissement		77 298,30
Restes à réaliser	85 535,00	0,00
Solde RàR	85 535,00	
Total 2020 : Déficit d'investissement	8 236,70	
Total section de fonctionnement	2 326 341,58	2 293 394,71
Résultat 2019 reporté		42 235,46
Total 2020	2 326 341,58	2 335 630,17
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		9 288,59

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 13 avril 2021 - 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune – Garopôle

PROCES VERBAL 3/3

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2021
Date d'affichage	7 avril 2021

Membres en exercice	74
Membres présents	72
Pouvoirs	1
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND
LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION
DEFORCEVILLE – LENNE – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – BOUTROY – PARSIS
SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – MARTEL DUCHEMIN – MENNESSON (ayant reçu
pouvoir de Mr LEBLOND) – DELOHEN (arrivé à 18h55/point 2) – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE BIHET
– DEBRAY – MENOURIE TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET
– PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN –
VASSEUR – ARCIVAL – DUPONT-BOSIO – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – MANSARD –
BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Patricia CHAGNON

M. Claude LEBLOND donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON

M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel BLONDIN est désigné Secrétaire de Séance.

4) Affectation des résultats 2020

Monsieur HAUSSOULIER présente l'ensemble des affectations des résultats du Budget Principal, du Budget Régie Office de Tourisme et du Budget Régie Transport.

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

a) 2021-035 Affectation des résultats du Budget Principal pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du Budget Principal 2020 :

- ☛ En fonctionnement, un excédent cumulé de 2 216 785,94 €
- ☛ En investissement :
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de 3 789 417,80 €
 - Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 3 148 414,57 €
- en recettes 4 796 477,33 €
 - ✓ un déficit après intégration des RAR de 2 141 355,04 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Principal en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 2 141 355,04 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 75 430,90 €.

b) 2021-036 Affectation des résultats du Budget Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du Budget Régie Office de Tourisme 2020 :

- ☛ En fonctionnement, un excédent cumulé de 58 647,09 €
- ☛ En investissement :
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de 48 711,62 €
 - Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 0 €
- en recettes 19 209 €

- ✓ un déficit après intégration des RAR de 29 502,62 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Régie Office de Tourisme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 29 502,62 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 29 144,47 €.

c) 2021-037 Affectation des résultats du Budget Régie Transport pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du budget Régie Transport 2020 :

- En fonctionnement, un excédent cumulé de 9 288,59 €
- En investissement :
 - ✓ un excédent cumulé avant intégration des RAR de 77 298,30 €
 - Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 85 535 €
- en recettes 0 €
 - ✓ un déficit après intégration des RAR de 8 236,70 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 de la Régie Transport en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 8 236,70 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 1 051,89 €.

5) 2021-038 Admission en non-valeur

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'avis de la commission finances,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

30 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (61 pour, 6 contre et 6 abstentions)

D'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 7 273,33 € décomposé comme suivant :

Budget	Créancier	Montant
22400	Non-valeur année 2015 (voir liste jointe n° 1)	766,17
22400	Non-valeur année 2016 (voir liste jointe n° 2)	1 812,48
22400	Non-valeur année 2016 (voir liste jointe n° 3)	706,80
22400	Non-valeur année 2017 (voir liste jointe n° 4)	3 260,14
22400	Non-valeur année 2019 (voir liste jointe n° 5)	358,38
22400	Non-valeur année 2020 (voir liste jointe n° 6)	369,36
	TOTAL	7 273,33

De dire que les crédits sont inscrits au compte '6541 Créances admises en non-valeur' du budget principal 2021.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

6) 2021-039 Créances éteintes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'avis de la commission finances,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (62 pour, 8 contre et 3 abstentions)

D'admettre en créance éteinte les créances présentées ci-dessous, pour un montant de 11 879,95 €

Budget	Créancier	Montant
22400	Jérôme LEDUC	160,00 €
22400	Atout viande LOURDEL	11 679,00 €
22400	Mme Nathalie KERJEAN	40,95 €
	TOTAL	11 879,95 €

De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 du budget principal, article 6542 'Créances éteintes'.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Président fait une intervention avec l'examen de tous les points afférents aux budgets.

« Mesdames et messieurs les conseillers communautaires,

Nous arrivons à un moment essentiel de notre conseil de ce soir, à savoir : l'adoption de nos budgets pour l'année 2021.

Avant de parler de nos dépenses, nous allons d'abord, comme il se doit, examiner nos recettes et fixer un certain nombre de nos taux de fiscalité.

Dépenses et recettes sont inéluctablement liées, vous le savez, même si c'est un principe de gestion qui semble avoir quelque peu échappé à la CABS ces dernières années, notre collectivité n'ayant pas toujours calibré ses ambitions à ses capacités réelles d'investissement.

Vous me permettez de lire dès maintenant, si vous le voulez bien, le message d'ordre général que je dois vous adresser à propos de la situation financière de la CABS.

La presse, bien renseignée par un élu amateur de transfert de mail, sans doute animé par un soudain engouement de transparence, s'en est déjà faite l'écho : **Pheure est grave.**

Notre **Débat d'orientations budgétaires** du 23 mars dernier avait permis de tirer une première sonnette d'alarme. Je me rappelle de la « une » du Journal d'Abbeville : « La CABS vit-elle au dessus de ses moyens ? » ; question ma foi tout à fait légitime.

Également, j'ai depuis été destinataire du rapport provisoire de l'audit que la **Chambre régionale des comptes** a entamé cet automne.

Vous le savez, le code des juridictions financières m'interdit d'en dévoiler le contenu avant la publication du rapport définitif et sa présentation en conseil.

Mais ce que j'ai lu, ce que je sais, je ne peux pas en faire abstraction.

Bien sûr, j'aurais préféré vous proposer ce budget à l'appui du rapport définitif.

Aussi, j'aurais aimé que nous avancions plus sur notre **projet communautaire**, qui doit être élaboré en Conseil des maires.

Il aurait entraîné un débat sur le **très large éventail de nos compétences** qui aurait permis de préciser dans quel cadre nous souhaitons collectivement intervenir.

Nous aurions, par exemple, pu débattre du périmètre de la **GEMAPI**. Car à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, j'aimerais que nous réfléchissions à l'opportunité d'intégrer la lutte contre les coulées de boue. Nous en débattons finalement après le vote de la taxe.

Également, nous avons entamé en bureau une réflexion sur notre **compétence scolaire**, qui pourrait tout à fait être exercée sans pour autant conserver la gestion des bâtiments.

Mais le code général des collectivités territoriales dispose que le budget doit être voté **pour le 15 avril**. Je subis comme vous ce calendrier.

Pour en revenir à notre situation financière. Je ne veux rien vous cacher. Ce que nous risquons, c'est ni plus, ni moins que la **mise sous tutelle financière** de la CABS par les services de l'État.

Si c'était le cas, la gestion de notre collectivité serait résumée à un **calcul mathématique** : gel des investissements et augmentation des impôts jusqu'à équilibre du budget. Plus 30% s'il le faut ! Je pense qu'aucun des élus, dans ce conseil, ne souhaite cela pour nos habitants ! Ni l'administration, d'ailleurs.

Donc, c'est clair, c'est simple : nous sommes à **Pheure des choix**.

Nous sommes à l'heure du **réalisme**.

Nous sommes à l'heure de la **responsabilité**, et ce sera le thème de cette intervention.

L'alerte que je viens de vous livrer ne m'enchanté guère. J'aurais préféré avoir à gérer la richesse et l'abondance, c'est toujours plus facile. Mais, selon la formule consacrée, chère à mon ami Stéphane HAUSSOULIER, marier un riche et un pauvre ne fait pas un riche.

Ce mariage, peu de gens ici l'ont vraiment voulu. Il a été imposé par les services de l'État. Et aujourd'hui, nous devons gérer la pauvreté et la pénurie.

Je regrette d'autant plus cette situation que nous nous retrouvons sans marge de manœuvre au moment où guette une grave crise économique, conséquente à la pandémie que nous traversons toujours.

Inutile de chercher éternellement les responsables : ils ont un nom. Deux noms précisément. Celui de l'ancien président et celui de l'ancienne Directrice générale des services, et personne d'autre.

Ils ont imposé leur gestion et leurs projets, avec peu de contrôle démocratique, et sans même réellement associer le bureau.

J'ai appris récemment que tous deux avaient été alertés par les services de l'État sur la fuite en avant de leurs investissements et l'illegalité de certains mécanismes de financement, celui pour la **voirie** notamment. Ils n'ont jamais réagi.

Maintenant, pour ce qui nous concerne, nous, élus jusqu'en 2026, je vous le dis : au final, cela ne sert à rien de rechercher éternellement les responsabilités passées.

Le passé, c'est le passé. Il s'impose à nous tous. Je n'étais pas élu entre 2017 et 2020. La réalité des chiffres s'impose à moi quand même. Que vous trouviez cela injuste, je suis d'accord avec vous. Mais cela ne change rien. Rien du tout.

Je ne vais donc pas m'épuiser à rechercher les responsabilités passées. Ce que j'attends de chacune et de chacun d'entre vous, c'est **un esprit de responsabilité au présent**, pour garantir **l'avenir**.

Et je voudrais m'adresser, à ce moment de mon intervention, à un ancien vice-président de la CABS, dont les écrits par mail m'ont profondément **choqué**, blessé même, je n'ai pas peur de le dire.

Je pense que vous savez de qui je veux parler. Dans une diatribe qui mélange tout, il me met personnellement en cause, frôlant l'injure publique, raison pour laquelle je me réserve d'ailleurs la possibilité de poursuites judiciaires.

Au-delà des mots blessants, ce que je ne tolère pas, c'est qu'ils viennent de lui, l'ancien vice-président qui refuse aujourd'hui, contrairement à d'autres, de regarder la vérité en face.

Son attitude est totalement irresponsable et je le dis sans concession : cette personne a, à mes yeux, perdu toute crédibilité la semaine dernière.

Ceux d'entre vous qui se sont interrogés pendant 3 ans, qui, pour certains, ont refusé de voter les budgets précédents, ont pour eux le mérite de la **cohérence**. Et davantage de légitimité pour s'être émus de notre projet de budget initial.

Nous avons travaillé avec eux, et l'ensemble des membres du bureau, à un **budget alternatif**, qui est celui qui vous a été adressé par mail avec la convocation à ce conseil.

Il est le plus équilibré possible :

- au regard, d'abord, de la **faiblesse des excédents** de l'exercice précédent que nous pouvons réaffecter dans le budget principal ;
- au regard, ensuite, des marges de manœuvre fiscales dont nous disposons et qui sont supportables par nos contribuables : je vous propose de **maintenir les taux existants** et de percevoir un produit de **taxe GEMAPI** à hauteur de 1,2 million d'euros ;
- au regard, enfin, de notre incroyable **niveau d'endettement**, à hauteur de 68 millions d'euros de capital à rembourser, et des « coups partis » qui nous obligent et qui nous poussent à emprunter, cette année encore, 8,6 millions d'euros.

Nous avons mis sur la table de précieuses **pistes d'économies**, en restreignant **chacun des budgets**. Les efforts doivent être **partagés** :

- Nous préservons un **budget voirie**, en baisse de 1 million d'euros (5,3 millions d'euros au lieu de 6,3 millions au total), et ajusterons les crédits tout au long de l'année, au plus juste de la dépense ;
 - À ce sujet, je vais vous inviter, au cours de l'année 2021, à imaginer un **nouveau mécanisme** de financement des travaux de voirie, celui en place n'étant pas tenable financièrement et pas défendable sur le plan juridique.

Ce que je propose, c'est de créer un **groupe de travail** sur le sujet, réunissant élus et techniciens, et qui aura pour mission d'interroger nos voisins, du Pontbien-Marquenterre, du Vimieu, de la Nièvre ou d'Amiens Métropole sur leurs propres systèmes et voir si l'on peut s'en inspirer.

- Afin d'étaler les dépenses, nous proposons un **report de certains chantiers** et de certaines dépenses en 2022, notamment, le projet de RPC à Cambron, qui sera réalisé sur deux ans ;
- Nous limitons également le **budget Politique de la ville**, en réduisant drastiquement les travaux prévus sur la voirie, seul volet sur lequel la convention ANRU ne nous lie pas avec l'État et les autres partenaires ; également en divisant par deux les dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiés à la politique de la ville.

Vous le voyez, la ville d'Abbeville n'est pas exempte d'efforts, et j'ajoute que j'ai renoncé, en qualité de maire d'Abbeville, et dans l'attente d'une clarification de cette question, à réclamer la **compensation des agents mutualisés**, pour un total chiffré par la Chambre régionale des comptes, dans son rapport sur la ville d'Abbeville, à plus de 700 000 euros par an, soit plus de 2,1 millions d'euros d'arriérés depuis trois ans.

Je remercie chacun de mes vice-présidents, et conseillers délégués, qui ont pris conscience de la situation et accepté de m'accompagner et de modérer leurs investissements.

Vous le savez bien, ce n'est pas un exercice facile. Quand il s'agit de faire des économies, tout le monde est d'accord ; mais lorsqu'il faut choisir dans son portefeuille, c'est plus compliqué.

Néanmoins ils ont fait cet effort, et je salue également la **force de proposition** de tous les **chefs de service et directeurs de la CABS**.

J'en profite pour remercier et saluer tout particulièrement notre nouveau Directeur général des services, Monsieur Frédéric REPUSSEAU, qui a travaillé d'arrache-pied à ce projet de budget, dans un temps record, puisqu'il n'a pris ses fonctions officiellement que depuis le 22 mars, même s'il est en lien avec les services et présent régulièrement à Garopôle depuis le mois de janvier déjà.

J'attends ce soir le **même engagement** de chacune et chacun d'entre vous. Je ne reculerai pas devant mes responsabilités, mais j'ai besoin que vous fassiez bloc derrière moi.

Qu'on ne regarde pas dans le rétroviseur ;

Qu'on ne tire pas sur l'ambulance.

Qu'on avance enfin.

Et qu'on puisse, dès cette année, avec les 43 maires et le bureau, réviser nos compétences et rédiger notre **projet de territoire**.

Mon objectif est que la CABS puisse retrouver, avant la fin du mandat, des marges de manœuvre financières, afin qu'on puisse, par exemple, et c'est une proposition issue du bureau que je relate ce soir, imaginer un **fonds de concours** avec un montant plafonné, réservé pour la concrétisation des projets des petites communes.

Et vous verrez que je suis un président très attaché, d'une part, aux moteurs que sont Abbeville et tous les centre-bourgs de la CABS, mais aussi, d'autre part, un président viscéralement attaché à la **ruralité**.

Dernière chose que je voulais vous dire avant de passer la parole à Stéphane HAUSSOULIER, mon 1^{er} vice-président en charge des finances, c'est que j'allais, dès demain puisqu'elle se déplace justement à Abbeville, **confier nos difficultés** à Madame la Préfète de la Somme, lui **donner des garanties et lui demander un peu de temps**.

Je ne peux pas vous assurer que le budget que je vous propose de voter ce soir nous évitera absolument la mise sous tutelle. Mais il est de nature à démontrer notre **bonne foi** et que nous sommes résolus à sortir de l'ornière. Je sais que la préfète saura en tenir compte.

J'en termine là pour cette longue intervention et je passe donc la parole à Stéphane pour la présentation du point n°7 : **Vote des taux de fiscalité.** »

Intervention de Monsieur MACHAT « Votre remarque me laisse penser que la vérité vous dérange, en tout cas, pour le coup, elle vous a visiblement dérangé. La surenchère des mots est la faiblesse de l'argumentation. Non Monsieur DEMARTHE ! Non, vraiment je regrette d'avoir à vous le dire, en paraphrasant un succès de librairie : Un Président ne devrait pas dire ça. »

7) 2021-040 Vote des taux de fiscalité (TH / TFB / TFNB / CFE)

Monsieur HAUSSOULIER présente le rapport sur les taux de fiscalité.

Monsieur JACOB interpelle le Président, lui indiquant qu'il souhaiterait à l'avenir que cette réunion se fasse en 2 temps ; un temps destiné à l'examen des comptes administratifs et comptes de gestion et un en 2^{ème} temps à l'examen et le vote des différents budgets.

A titre personnel, il indique que le Budget Principal « l'interpelle énormément ».

Il revient sur l'origine de la fusion (à cause de la loi Notre) et pour laquelle il indique avoir été sur 'la même longueur d'onde' que Messieurs DUMONT et HAUSSOULIER, à savoir :- la conclusion après de multiples réunions, d'un accord de principe « a minima », consistant à ne pas réduire, supprimer ou remettre en cause certains avantages particuliers des 3 communautés de communes. Accord appliqué sans « anicroche » à compter du premier janvier 2017. Il ajoute que depuis cette date, les budgets ont été votés à une très large majorité.

Puis, Monsieur JACOB se fait l'écho de la teneur des propos tenus lors du bureau du 31 mars au cours duquel ont été proposés :

- la suppression du financement de la voirie sur les couches de surfaces, ainsi que l'aide de 20 % sur les travaux neufs,
- la remise en cause de travaux dans les écoles, ainsi qu'une réflexion sur la compétence scolaire. Il ajoute qu'il s'agit de propositions allant à l'encontre du seul retour positif qu'ont pu avoir les communes rurales à l'issue de la fusion.

Au même titre que les maires ruraux, il se montre inquiet par ces propositions risquant ainsi d'enlever le ciment qui lié jusqu'à présent ces communautés.

Reconnaissant que le budget est contraint et serré, il demande au Président, que toutes décisions, répartitions, restrictions... se décident ensemble ; préalablement à toute annonce de menace d'une mise sous tutelle, alors même que le rapport définitif de la CRC n'est pas connu.

Dans ce prolongement, il interpelle le Président en indiquant que malgré cette situation alarmante, il a été présenté au Conseil communautaire de mars : l'achat d'un terrain à proximité de l'hôpital au prix de 300 000 € + 900 000 € de travaux, ainsi que l'achat d'un autre local ; représentant une dépense totale de 2 millions d'euros d'investissement décidée avant le vote du budget. Il rappelle également, le vote de 400 000€ de travaux au titre des couches de surface, décidé au cours d'une commission voirie en mars dernier. Au titre de la voirie de l'ex CCRH, il mentionne avoir fiscalisé annuellement 10 000 € de travaux de voirie en couche de surface, des « travaux dus », (au même titre que pour le chantier cantonal à hauteur de 15 000 € fiscalisée par an), pour lesquels il entend dire que le mécanisme de financement serait illégal, pourtant sans commentaire, ni reproche de l'Etat depuis 20 ans.

Il revient ensuite sur la difficulté pour une Communauté d'agglomération de rassembler des communes aux visions hétéroclites sur les projets de chacun (notamment l'ANRU) et demande d'appliquer la devise « Un pour tous, tous pour un ». Il constate que les restrictions touchent essentiellement les communes « rurales », alors même que les gros dossiers concernent la ville d'Abbeville. Il demande à ce titre, de veiller à une juste répartition et faire en sorte qu'il continue à faire bon vivre dans les communes, aussi petites soient-elles.

Il indique que les problématiques que sa commune avait à gérer au début du siècle (la voirie, les cours d'eau, l'école, les travaux...) sont les mêmes aujourd'hui, et qu'il souhaite avoir toujours les moyens de les financer.

Il indique avoir eu écho ces derniers jours, que le Président avait décidé d'ajourner les décisions relatives à la voirie.

Enfin, il demande au Président que le projet de territoire à venir soit sérieusement étudié et validé par tous, de sorte que les compétences ne soient pas remises en cause d'une année sur l'autre.

En conclusion, il indique qu'il ne votera pas le budget primitif.

Monsieur PATTE intervient pour mentionner d'une part, son sentiment de « tristesse » au vu des résultats de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, et, d'autre part, sa satisfaction rendue possible par l'audit de Pascal DEMARTHE, permettant aujourd'hui d'y voir plus clair sur les finances.

Il ajoute que depuis plusieurs années, certains élus (très peu), dont il faisait partie, craignaient cette situation et n'ont pas manqué de le faire savoir. Certains responsables de l'ancienne mandature ont eu la folie des grandeurs, sans se préoccuper des prochaines générations. Il ajoute, que pour ne pas être mis sous tutelle, il est urgent aujourd'hui de prendre des décisions, pas toujours à sa convenance.

Il évoque ensuite la question de la responsabilité de cette situation, à savoir, tout d'abord : la loi Notre, puis la méthode mise en place par la CABS au moment du mariage des 3 communautés de communes et notamment des prises de compétences. Il interpelle le Président, à qui il demande de revoir toutes ces problématiques.

Monsieur WALRAVE rappelle en préambule, son aversion au sujet des budgets 2017 à 2019, dont il s'est toujours opposé, puis évoque les arbitrages « toxiques » pour la ruralité, présentés en Bureau ces 15 derniers jours, auxquels il s'est opposé. Sur ce dernier point, il ajoute que le Président a donné une chance à la négociation et évoque l'antidote trouvé à ces arbitrages « toxiques », à savoir l'inscription dans le projet communautaire d'un Fonds de concours pour la ruralité, afin que celle-ci trouve sa place dans la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (65 pour, 5 contre et 3 abstentions)

De maintenir les taux de la fiscalité des ménages à :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 2,75 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 7,13%

De fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,82%

De maintenir l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour ces 3 taux.

8) 2021-041 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur TONOLLI indique la raison pour laquelle ils (son groupe) ne voteront pas ce point. Il revient sur la forme de la présentation budgétaire de Monsieur HAUSSOULIER, à savoir : sa situation catastrophique et une dérive des dépenses des Ordures Ménagères (Collecte et Traitement) présentée au cours du Débat d'Orientation Budgétaire. Il indique par ailleurs, qu'en égard à ce budget de crise, il conviendrait de remettre à plat ces taux, en tendant vers une harmonisation progressive. Il regrette que cela n'est pas été débattu collectivement. Il indique par ailleurs, ne pas être mesure d'expliquer ni même de justifier cette différence de taux entre les trois zones.

Monsieur HAUSSOULIER répond en indiquant que nous n'avons aujourd'hui aucune capacité de contrôler ce qui est collecté et pesé sur chacune des zones. Il rappelle qu'il y a une dérive d'environ 1 million d'euro du coût du service, et indique qu'il y a aujourd'hui 2 solutions : soit, «couper» le service et faire ainsi 1 million d'euro d'économies ; soit, lever une nouvelle recette, à travers la taxe GEMAPI, taxe qui n'a d'ailleurs jamais été compensée ; permettant ainsi d'éviter de lever 1 million de recette à travers la TEOM, ce qui aurait été une facilité.

Il ajoute enfin que l'année 2021, sera consacrée à la recherche d'économies.

Il se pose enfin la question de savoir si les 8% de la zone 3 sont encore justifiées aujourd'hui, et ajoute que le fonctionnement de nos déchetteries doit être revu.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 fixant 3 zones pour la TEOM,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

31 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (61 pour, 10 contre et 2 abstentions)

De voter le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

- ✓ Zone 1 (Abbeville) : 14,21%
- ✓ Zone 2 (Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Mareuil, Cambron, Caours-l'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval) : 10,76%
- ✓ Zone 3 (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt) : 8%

9) 2021-042 Fixation du produit GEMAPI

A l'issue de la présentation du rapport par Monsieur HAUSSOULIER, le Président indique la tenue d'une prochaine réunion de Bureau en présence de l'AMEVA, afin d'avoir un éclairage sur la levée de cette taxe et d'adjoindre à la lutte contre les inondations et les submersions marines, la compétence optionnelle des coulées de boues, aujourd'hui exclue de la GEMAPI.

M. JACOB interpelle le Président sur le coût que représente cette taxe GEMAPI pour chacun des administrés, et indique avoir interrogé en ce sens la Trésorerie, incapable de répondre (faute de logiciel). Dans le prolongement de ces propos, M le Président indique que la CABS a elle aussi interrogé à plusieurs reprises les services fiscaux, sans réponse de leur part.

Monsieur TONOLLI indique qu'il refuse de voter un nouvel impôt sans connaître le montant que cela contera précisément aux ménages, estimant que cela est 'contre intuitif', 'incompréhensible'.

En réponse, le Président indique que la CABS finance déjà la GEMAPI à travers le Budget Général à hauteur de 1.2 million €, et ce, depuis plusieurs années. Il rappelle les inondations de 2001, l'investissement massif des collectivités, de l'Etat, pour lutter contre les inondations et le devoir de préserver les habitants du débordement du fleuve « Somme ». Il rappelle à ce titre les stations de pompage installées le long du fleuve Somme.

Il ajoute que nous devons avoir 'la culture du risque', et rappelle qu'il s'agit d'une taxe d'intérêt général.

Monsieur WALRAVE s'interroge sur la répartition de la taxe GEMAPI sur le territoire.

Le Président indique que faute de réponse des services fiscaux, le montant par habitant serait de l'ordre de 21/22€ par habitant et ajoute dans le prolongement de Monsieur BLONDIN, que les résidences secondaires, les habitations de loisirs seront également assujetties.

Monsieur GAVOIS se pose la question de savoir si le canal d'assèchement sera intégré à la GEMAPI, pour lequel sa commune cotise, ou s'il s'agit d'une nouvelle taxe.

Monsieur LESENNE ne comprend pas pourquoi on ne peut pas avoir plus de précisions sur cette taxe GEMAPI et notamment le coût par foyer assujetti. Il indique avoir des difficultés à se prononcer sur cette taxe, faute de précision.

Monsieur DUCROCQ indique à titre d'information, qu'en qualité de propriétaire de 2 hectares sur la Communauté de communes du Pontbieu Marquenterre, avoir reçu sa taxe GEMAPI, soit 50 centimes de l'hectare. Il ajoute que l'ASA (Association Syndicale Autorisée) des Bas Champs perçoit aujourd'hui deux taxes : la taxe d'assèchement pour l'entretien des cours d'eau, et la taxe de défense contre la mer. Il mentionne que cette dernière taxe, relevant de l'autorité « Gemapienne », ne devrait donc plus être perçue par l'ASA, et qu'à ce titre, il va falloir trouver avec la CABS une solution au financement de l'ASA, disposant de personnels, matériels..., afin que cette association puisse continuer à exercer ses prérogatives. Il ajoute que pour se financer, l'ASA va donc devoir se retourner vers le Syndicat Mixte Grand Littoral Picard ; autorité 'Gemapienne' par transfert de la CABS.

Monsieur DEBRAY, en qualité de Président du canal d'assèchement intervient sur le sujet de l'entretien des cours d'eau transféré au Syndicat et pour lequel la CABS assure aujourd'hui le financement par transfert de fiscalité, autrefois financé directement par les communes. Il s'interroge donc sur la question du double financement à travers d'une part, la taxe GEMAPI, et d'autre part, à travers le transfert de fiscalité actuelle depuis les communes vers la CABS.

En réponse, le Président indique que la question de la double cotisation sera examinée de près. Il rappelle une nouvelle fois, que l'impossibilité pour la DGFIP et son simulateur de renseigner le calcul de la GEMAPI par foyer fiscal, s'explique par la réforme des valeurs locatives des locaux industriels, et par la réforme de la taxe d'habitation. Il rappelle que la taxe GEMAPI est une taxe affectée, et qu'il convient aujourd'hui de voter une recette et non un taux pour le budget général, recette évaluée selon les dépenses.

Monsieur WALRAVE s'interroge sur le devenir des cotisations communales au SMAECA (Syndicat Mixte d'Aménagement du Canal d'Assèchement) et son souhait d'obtenir, sous une forme à définir, une programmation régulière d'entretien du canal, dans cette enveloppe de 1.2 million d'euros.

En réponse, Monsieur BLONDIN rappelle le financement de l'ASA au titre de la cotisation du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, et rappelle que la CABS finance le canal d'assèchement. Il se pose aujourd'hui la question de savoir si l'ASA et sa comptabilité publique, a le droit de percevoir de l'argent public. Il indique qu'une réflexion est en cours sur la création d'un Partenariat Public Privé. Enfin, il mentionne les gros investissements à réaliser dans les communes tels que : Abbeville (travaux sur la Maillefeu), Epagne (débordement de la Somme), Yonval (coulées de boues)...

Monsieur DELOHEN fait savoir son désaccord sur cette taxe et notamment sur le fait de demander aux élus, de voter une taxe sans savoir combien les administrés et entreprises vont réellement payer.

Madame KOCH, demande s'il y a urgence à voter.

En réponse, le Président indique que le budget doit être voté avant le 15 avril, et que par conséquent, si cette taxe n'est pas votée, le montant affecté à la GEMAPI sera pris sur le budget général.

- Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme en vigueur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu les articles 1530 bis et 1639A du Code Général des Impôts (CGI),
- Vu la délibération n° 2020.114 du 21 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2021,
- Considérant que la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, et Cotisation Foncière des Entreprises),
- Considérant que le produit de cette taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,
- Vu le rapport de Mr BLONDIN, Conseiller Délégué en charge des cours d'eau, de la GEMAPI et de la prévention des risques,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

35 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (45 pour, 21 contre et 7 abstentions)

De fixer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2021 à la somme de 1.200.000 €,

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

10) 2021-043 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets Régie Office de Tourisme et Régie Transport

- Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Considérant que le « versement transport » ne couvre que 60 % des dépenses du service Transport et que les recettes commerciales issues des tarifications adoptées par le Conseil communautaire ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service,
- Considérant que la Régie Office de Tourisme assume des missions non compensées par des recettes,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

31 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 11 contre et 3 abstentions)

De verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 647 805,53 € du budget principal à la régie Office de Tourisme.

De verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 345 710,11 € du budget principal à la régie transport.

11) Adoption des budgets pour 2021

Budget Principal - Budgets annexes : Camping 'le Village', Camping 'les portes de la Baie de Somme', Développement économique, SPANC, Lotissement Arrest, Lotissement Vaudricourt, Lotissement Saint Valery, Zac Baie de Somme, Régies : Office de Tourisme et Transport.

Monsieur HAUSSOULIER présente l'ensemble des budgets.

Après avoir fait mention du ton paternaliste et du discours alarmant de Monsieur HAUSSOULIER, Monsieur TONOLLI explique les raisons qui motiveront leurs votes contre ce budget 2021, à savoir :

- *Un manque de transparence qu'il justifie par le fait que la commission finances n'ait pas été associée à cette élaboration, et par un budget imposé sans réelle explication,*
- *Un manque de solidarité de ce budget à l'égard des élus ruraux, à travers notamment les décisions relatives aux écoles et à la voirie, bien que sur ce dernier il mentionne que le Président soit revenu sur sa position. Il indique que les économies aujourd'hui doivent être décidées collectivement.*
- *Un manque d'inventivité. Il suggère de faire preuve collectivement de créativité à travers la mise en place d'une « règle verte » visant à ne pas prélever plus à la nature qu'elle ne peut reconstituer. Ainsi les projets seraient jugés au regard de leur impact environnemental.*

Le Président mentionne prendre acte des propos de M. TONOLLI.

a) 2021-044 Adoption du budget principal pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (44 pour, 24 contre et 5 abstentions)

De voter le Budget Principal 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 23 806 554,37 €
Recettes : 23 806 554,37 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 45 839 228,90 €
Recettes : 45 839,228,90 €

b) 2021-045 Adoption du budget annexe Camping 'Le Village' pour 2021 (Longpré les Corps Saints)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe camping 'Le Village' de Longpré les Corps Saints 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 14 813,55 €

Recettes : 14 813,55 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 61 613,16 €

Recettes : 61 613,16 €

c) 2021-046 Adoption du budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' pour 2021 (Mareuil-Caubert)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil Caubert 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 21 340 €

Recettes : 21 340 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 99 826,30 €

Recettes : 99 826,30 €

d) 2021-047 Adoption du budget annexe Développement Economique pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Développement Economique 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 921 787,20 €

Recettes : 1 921 787,20 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 634 950 €

Recettes : 2 634 950 €

e) 2021-048 Adoption du budget annexe SPANC pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe SPANC 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 26 350 €

Recettes : 26 350 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 213 985,45 €

Recettes : 213 985,45 €

f) 2021-049 Adoption du budget annexe Lotissement d'Arrest pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement d'Arrest 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 279 271,52 €

Recettes : 1 279 271,52 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 340 756,15 €

Recettes : 1 340 756,15 €

g) 2021-050 Adoption du budget annexe Lotissement de Vaudricourt pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement de Vaudricourt 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 723 243,20 €

Recettes : 723 243,20 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 024 643,60 €

Recettes : 1 024 643,60 €

h) 2021-051 Adoption du budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 487 419,27 €

Recettes : 487 419,27 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 708 822,72 €

Recettes : 708 822,72 €

i) 2021-052 Adoption du budget annexe ZAC Baie de Somme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe ZAC Baie de Somme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 2 758 884,37 €

Recettes : 2 758 884,37 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 846 267,33 €

Recettes : 2 846 267,33 €

j) 2021.053 Adoption du budget régie Office de Tourisme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le projet de budget adopté en conseil d'exploitation en date du 31 mars 2021
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le Budget régie Office de Tourisme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 99 421,62 €

Recettes : 99 421,62 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 007 330 €

Recettes : 1 007 330 €

k) 2021-054 Adoption du budget régie Transport pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget régie Transport 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 537 535 €

Recettes : 537 535 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 400 490 €

Recettes : 2 400 490 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12) 2021-055 Approbation du PLH

- Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 28 janvier 2017 imposant aux EPCI compétents, de réaliser un PLH sur l'ensemble de son nouveau territoire intercommunal avant le 31 décembre 2018,
- Vu l'article L302-2 du code de la Construction et de l'habitation actant le caractère exécutoire du PLH, 2 mois après transmission au représentant de l'Etat,
- Vu l'article R302-11 du code de la Construction et de l'habitation, fixant les modalités de transmission du PLH approuvé aux personnalités morales associées,
- Vu l'article R302-12 du code de la Construction et de l'habitation, fixant les modalités d'affichage de la présente délibération d'approbation et de parution dans un journal local et de mise à disposition du public,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2017, de réaliser un PLH sur le périmètre de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019, définissant le nouveau périmètre d'élaboration du PLH suite au retrait d'Allery de l'EPCI,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2019, arrêtant le Programme Local de l'Habitat,
- Considérant que 27 communes ont émis un avis favorable sans prescription, qu'une commune ne se prononce pas, que deux communes ont émis un avis favorable avec prescriptions (Neufmoulin, Eaucourt-sur-Somme), que 13 communes n'ont pas émis d'avis dans le délai imparti rendant les avis favorables de fait conformément à l'article R302-9 du code de la Construction et de l'habitation,
- Vu les avis formulés par les personnalités morales associées,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2020 arrêtant pour la 2^{ème} fois le projet de PLH,
- Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 8 décembre 2020 rendu le 14 décembre 2020,
- Vu le rapport de Monsieur LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

33 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 6 contre et 8 abstentions)

D'adopter le Programme Local de l'Habitat,

De prendre acte :

- de la transmission de la présente délibération :
 - ✓ à l'ensemble des communes du territoire intercommunal pour affichage en mairie pendant 1 mois.
 - ✓ à Mme la Préfète Région pour validation.
- de l'affichage de la présente délibération au siège de la Communauté d'agglomération pendant 1 mois.
- de transmettre le PLH adopté aux communes membres ainsi qu'à Mme la Préfète de Département pour mise à disposition du public.
- de la mise à disposition du PLH auprès du public

De dire que le Programme Local de l'Habitat sera exécutoire sous 2 mois à compter de la transmission aux personnes et organismes évoqués ci-dessus et en l'absence de remarques de M. le Préfet, et après parution d'un avis d'information dans la presse à échelle départementale.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

13) 2021-056 AP/CP : vote d'autorisation de programme et crédits de paiement

- Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Vu le Budget Primitif voté le 13 avril 2021,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 8 contre et 5 abstentions)

D'ouvrir les deux autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé	Montant de PAP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2021-001-PLH	Actions PLH	1 509 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €
2021-002-OPAH	Subventions aux particuliers	550 524 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €

14) 2021-057 Vote d'une autorisation d'engagement et crédit de paiement

- Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- Vu le Budget Primitif voté le 13 avril 2021,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 8 contre et 5 abstentions)

D'ouvrir une autorisation d'engagement et crédits de paiement suivant :

N° AP	Libellé	Montant de PAP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2021-001-AE SUIVI ANIMATION OPAH	Suivi animation OPAH	1 303 920 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €

15) 2021-058 Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2022

Monsieur PATTE indique qu'il ne prendra pas part au vote par respect aux élus Vauchellois, en attente de l'avis de ces derniers sur ce point.

- Vu le décret N°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- Vu la note d'information NOR/INT/B 1613974 N du 13 juillet 2016 qui a pour objet de commenter les dispositions du CGCT applicable à la TLPE,

- Vu les articles L. 2333-6 à L.2333-16 et R. 2333-10 à R.2333-17 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.581-1 à L.581-45 du Code de l'environnement,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

34 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (55 pour, 12 contre et 5 abstentions)

D'instaurer la Taxe locale sur la publicité extérieure,

De prendre acte que :

- ✓ les communes devront se prononcer à leur tour sur la mise en place de cette nouvelle imposition,
- ✓ l'application sur tout le territoire de la communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ne sera effective qu'aux conditions suivantes :
 - que 2/3 des communes qui représentent la moitié de la population se prononcent favorablement pour l'instauration de la TLPE ou que la moitié des communes représentant les 2/3 de la population se prononce favorablement pour l'instauration de la TLPE étant précisé que quelle que soit la majorité constatée, elle ne sera prise en compte que si la commune représentant le 1/4 de la population totale s'est prononcée favorablement sur la mesure.
- ✓ l'application sur tout le territoire ne sera effective qu'à compter de l'année 2022 dans la mesure où la double majorité qualifiée est réunie.

De Fixer les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure à 12 m ²	Superficie comprise entre 12 et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
16,20 €	32,40 €	48,60 €	16,20 €	32,40 €	48,60 €	97,20 €

NB : la superficie est la somme des superficies des enseignes

D'appliquer une exonération totale sur le tarif enseigne dont la superficie est inférieure à 12 m².

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE – ANIMATIONS :

16) 2021-059 Programmation 2021 de l'appel à projet du contrat de ville

Le Président remercie MM FRION et BALEDENT des efforts consentis sur le budget Politique de la Ville.

- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions d'ordre financier et notamment son article 31 portant sur la vérification de l'utilisation des subventions,
- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat de ville d'Abbeville signé le 5 octobre 2015,

- Vu la délibération en date du 21 novembre 2019 validant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 à travers son Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,
- Vu le vote du budget principal voté le 13 avril 2021,
- Vu les demandes de subventions réceptionnées,
- Vu l'avis du Comité stratégique du contrat de ville du 17 février 2021 ayant validé la programmation financière du contrat de ville 2021,
- Vu le rapport de Monsieur BALÉDENT, Conseiller Délégué en charge de la Politique de la Ville et animations

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

33 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (55 pour, 8 contre et 10 abstentions)

De valider la programmation financière du contrat de ville d'Abbeville pour 2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

D'assortir les subventions aux associations de conventions financières selon le modèle ci-joint.

D'autoriser Mr. le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

ECONOMIE

17) 2021-060 Aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce)

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

32 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (63 pour, 7 contre et 3 abstentions)

D'approuver l'accompagnement financier aux Très Petites Entreprises suivantes :

- Atelier Juliette Abbeville :	2 986,10€
- EKIP CAR FR Abbeville :	2 238,00€
- Ma petite couverture personnalisée Abbeville :	4 885,30€
- EURL SERVICES SERENITE :	5 562,00€

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC, aides aux TPE

18) 2021-061 Intégration 'Petites Villes de Demain' (Cayeux-sur-Mer et Saint Valery-sur-Somme) à la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le courrier en date du 21 décembre 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Territoires décidant la labellisation des communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme au titre du programme 'Petites villes de demain',
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

31 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 6 contre et 7 abstentions)

D'accompagner les communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme vers la demande « Petites Villes de Demain ».

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif 'Petites villes de demain'.

19) 2021-062 Revitalisation centre bourg Hallencourt – Appel à projet Départemental

Suite à la connaissance récente du montant des dotations que percevra sa commune, significativement en baisse, Monsieur DELOHEN s'interroge sur la possibilité ou non de financer ce projet. Il fait part ensuite de son mécontentement à l'égard des services administratifs de la CABS dans le traitement de sa demande de subvention relative au projet de micro-crèche, non inscrite à la Commission Permanente du Conseil départemental, faute de transmission de la fiche navette.

Le Président indique que le bureau communautaire a émis un avis favorable sur ce projet et qu'il a été transmis.

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le nouvel appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs samariens » lancé par l'Etat, le conseil départemental de la Somme et la Banque des Territoires, en février 2021,
- Vu la délibération de la commune d'Hallencourt en date du 9 mars 2021, décidant de répondre à l'appel à projets susvisé,
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

33 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (48 pour, 10 contre et 15 abstentions)

D'accompagner la commune de Hallencourt dans sa démarche de candidature.

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir si la commune venait à être lauréate de l'appel à candidatures.

DEVELOPPEMENT DURABLE

20) 2021-063 Avenant n° 1 à la convention AMEVA - Prolongation de la durée de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB-Somme AMEVA pour la réalisation d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation exposés au risque d'inondation et extension du domaine d'action

Monsieur WAMRAVE s'étonne que sa commune ne soit pas dans le périmètre d'extension de cette convention, alors que 95% de sa commune est zonée « PPRI »

- Vu la situation de certaines habitations du territoire de la CABS les plus exposées au risque inondation,
- Considérant que pour mener une politique volontariste de réduction du risque d'inondation il est nécessaire d'intervenir sur les zones à enjeux,
- Vu l'action 5-2 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Somme 2015-2020 portant sur la réduction de la vulnérabilité,
- Vu le protocole de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité de l'habitat établi par l'EPTB-Somme AMEVA dans le cadre du PAPI Somme 2015-2020,
- Vu l'avenant n°1 du 01 juillet 2020 à la convention cadre du PAPI Somme 2 prolongeant le PAPI Somme 2 de deux ans avec une échéance au 31 décembre 2022,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CABS à l'AMEVA pour la réalisation d'une campagne de 78 diagnostics de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation exposés au risque d'inondation sur les communes d'Abbeville et de Mareuil-Caubert approuvée par délibération N°2019.067 du Conseil communautaire du 27 juin 2019,
- Vu la réalisation au 31 décembre 2020 de 21 diagnostics sur les 78 prévus de façon conventionnelle à cette échéance,
- Vu la nécessité d'étendre le périmètre d'action aux secteurs des communes de Saigneville, Cambron, Grand-Laviers, Drucat, Caours, Abbeville, Mareuil-Caubert, Bray-Les-Mareuil, Epagne-Epagnette, Eaucourt-sur-Somme, Erondelle, Fontaine sur Somme, Longpré-Les-Corps-Saints et Condé-Folie soumis à un aléa fort ou moyen au sens du PPRI Vallée de la Somme approuvé par arrêté préfectoral le 02 août 2012 et les plus exposés au risque d'inondation,
- Vu le rapport de Mr BLONDIN, Conseiller Délégué en charge des cours d'eau, de la GEMAPI et de la prévention des risques,

Le Conseil communautaire est sollicité sur le vote au scrutin secret.

29 voix 'pour' le vote au scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (62 pour, 7 contre et 4 abstentions)

D'approuver la prolongation de 2 ans de la durée de la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'EPTB Somme- AMEVA et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, fixant son échéance au 31 décembre 2022.

D'approuver l'extension du périmètre d'action de la campagne de diagnostics aux secteurs les plus exposés des communes de Saigneville, Cambron, Grand-Laviers, Drucat, Caours, Abbeville, Mareuil-Caubert, Bray-Les-Mareuil, Epagne-Epagnette, Eaucourt-sur-Somme, Erondelle, Fontaine sur Somme, Longpré-Les-Corps-Saints et Condé-Folie.

D'autoriser Mr. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

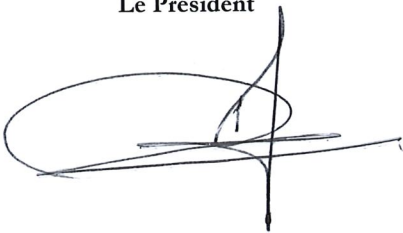
POINT INFORMATIF :

21) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil

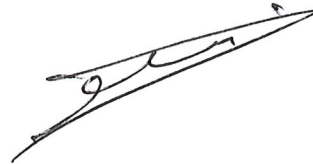
10/03/2021	2021.23	Subvention de 1 500 € attribuée à Maxime DARRAS et Madame Junghee MAENGM. sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur PAGE 9
11/03/2021	2021.24	Contrat assurance « MULTIRISQUE COVID GROUPE » pour les clients de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme souhaitant contracter une assurance non obligatoire avec le courtier SAS GRITCHEN AFFINITY
12/03/2021	2021.25	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme
19/03/2021	2021.26	Avenant n° 2 au marché de travaux n° 2018/22-01 pour la « Construction d'un conservatoire à rayon intercommunal de musique et de danse » - lot n° 1 avec l'entreprise RAMERY BATIMENT
24/03/2021	2021.27	Acquisition du bien des conjoints JOSSE sis bd des Prés à Abbeville d'une superficie de 4752m ²
24/03/2021	2021.28	Plan de financement en vue de la réalisation d'étude sur l'offre et la demande de logements saisonniers sur le territoire de la CABS communes de Saint Valery sur Somme et Cayeux sur Mer avec l'entreprise MERCAT – Subventions Action Logement Services
30/03/2021	2021.29	Approbation du projet « La Maison des Marais de Longpré-les-Corps-Saints : une escale incontournable de la vallée idéale » et son plan de financement

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.

Le Président

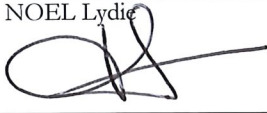
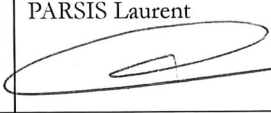


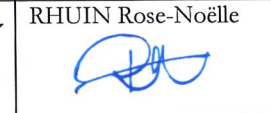
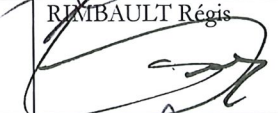
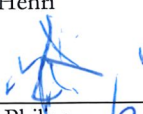
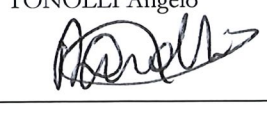
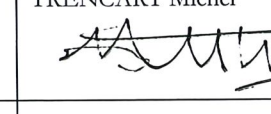
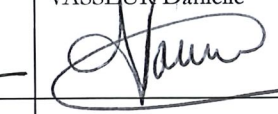
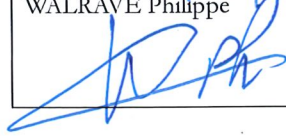


Le Secrétaire de séance



Les délégués

ARCIVAL Isabelle 	BALDENT Eric 	BIHET Arnaud 	BLONDIN Jean-Yves 
BLONDIN Michel 	BOUCHARD Armel 	BOULART Monique 	BOURCERONDE Françoise 
BOURET Claude 	BOUTROY Rémy (remplacé par sa sup. Mme THIEBAUT) 	CHAGNON Patricia 	CHATENAY Luc 
COEUILLE Aymeric 	COLINET Roland 	CREPIN Martine 	DAIRAINÉ Patrick 
DANTEN Didier (remplacé par sa sup. Mme MANSARD) 	DAUSSY Maryvonne 	DEBRAY Robert 	DEFORCEVILLE Michel 
DELAGE Michelle 	DELAHAYE Emmanuel (remplacé par sa sup. Mme FRANCOIS) 	DELOHEN Frédéric 	DENIS Hervé 
DORION Anne-Marie 	DOVERGNE Aurélien 	DUBOS Maryse 	DUCHEMIN Gilbert 
DUCROCQ Bernard 	DUPONT-BOSIO Sarah 	DUPUY Daniele 	DUQUESNE Bernard 
DUROT Justine 	DUVAL Odile (remplacée par sa sup. Mme BOXOEN) 	FRION Fabrice 	FROISSART-SENILIS Clémence 
GARET Frédéric 	GAVOIS Gilles 	GORRIEZ Jean 	HAUSSOULIER Stéphane 
HENIQUE Francis 	HENOCQUE Dominique 	JACOB Claude 	KOCH Brigitte 
LANGLET Jean-François 	LEBLOND Claude 	LECOMTE Jean-Paul 	LEDET Patrick 
LEFEBVRE Pascal 	LEMARCHAND Pierre 	LENNE Daniel 	LEPAGE Michel 
LESENNE Christian 	MACHAT Jean-Marie 	MAISON Françoise 	MAISET Olivier 
MARQUE José 	MARTEL Bertrand 	MENNESSON Christophe 	MENOURIE Jean-Michel 

MONFLIER Chantal	NOEL Lydie 	PARSIS Laurent 	PATTE Régis 
PETIT Florence	PRUVOT Laurent 	RHUIN Rose-Noëlle 	REMBAULT Régis 
SANNIER Henri 	TONOLLI Angelo 	TRENCART Michel 	VASSEUR Danielle 
WALRAVE Philippe 			

Conseil communautaire du 13 avril 2021

2